

Devenue un axe clé des politiques publiques, la transition énergétique est favorisée par des modes de financement qui réduisent les risques et le reste à charge pour l'investisseur.

LES LEVIERS DE FINANCEMENT POUR SOUTENIR LA DÉCARBONATION

INVESTISSEMENT La crise va avoir un effet accélérateur des transitions environnementales. C'est l'ambition portée par les Pouvoirs publics aux niveaux européen et national. L'État s'engage à travers le volet transition écologique du plan « France Relance ». Une enveloppe de 1,2 Md€ a été dégagée sur la période 2020-2022. Des appels à projets soutiennent les gros investissements et l'évolution des installations.

Ces dispositions complètent un déjà large panel de solutions d'accompagnement. L'Ademe est à pied d'œuvre avec le financement de diagnostics énergétiques, les études de faisabilité ou encore le conseil pour la construction d'un système de management de l'énergie. Les aides à l'investissement peuvent ensuite prendre plusieurs formes. Le dispositif

des certificats d'économies d'énergie est l'un des mécanismes les plus connus. La mise en place d'un contrat de performance énergétique permet de bonifier les primes versées. Le « Fonds Chaleur » de l'Ademe permet lui aussi d'agir sur la récupération de chaleur et les énergies

L'Ademe peut financer jusqu'à 65 % des investissements dans les énergies renouvelables

renouvelables. « Nous pouvons financer jusqu'à 45 % des investissements dans les énergies renouvelables, avec un bonus de 20 % pour les PME », précise Cyrielle Borde, ingénieure au ser-

vice Industrie de l'Ademe. À ceci s'ajoutent de nombreux programmes d'innovation proposés par des acteurs régionaux comme la Banque des Territoires, les conseils régionaux ou l'Usine du futur.

LEVER LES VERROUS FINANCIERS

Pour autant, selon une enquête menée par la société GreenFlex, 3 % seulement des investissements climat français sont réalisés dans l'industrie. Ceci peut s'expliquer par la complexité technique de ces projets et la difficile appréciation du niveau de risque qu'ils représentent. Le recours au tiers financement s'avère pertinent dans bien des cas. L'industriel n'engage pas de fonds propres mais paie des « loyers » ou achète l'énergie produite par l'installation financée sur son site par un

tiers. Une démarche qui peut par exemple être utilisée pour des solutions techniques dont le retour sur investissement est estimé à cinq ans, voire plus, ce qui est habituellement au-dessus des deux à trois ans recherchés dans l'industrie.

« Il est nécessaire que les acteurs financiers internes et externes à l'industrie soient formés pour mieux comprendre les montages financiers possibles », analyse Cyrielle Borde de l'Ademe. C'est la vocation du programme de montée en compétences Inveest, lancé en septembre 2019. Porté par GreenFlex en collaboration avec l'Ademe, il ambitionne d'accompagner 1 000 personnes d'ici à décembre 2021. À fin 2020, 270 ont déjà été formées dont 25 industriels (et environ six en agroalimentaire).

● Stéphanie Perraut

	ACTIONS	ACCOMPAGNEMENT	DATES
Fonds Chaleur	<ul style="list-style-type: none"> Appels à projets nationaux annuels « Biomasse Énergie Entreprise » et « Grandes surfaces solaire thermique » Appels à projets régionaux : biomasse, récupération de chaleur, géothermie, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> Aide à l'étude : audit énergétique, étude de faisabilité Aide à l'investissement : jusqu'à 60 % du coût de l'installation, articulation possible avec les CEE. 	
Plan France Relance volet décarbonation de l'industrie (1,7 Md€ engagés)	<ul style="list-style-type: none"> Appel à projets « Efficacité énergétique des procédés et des utilités dans l'industrie » Appel à manifestation d'intérêt « évolution des procédés au service de la décarbonation dans l'industrie » Appel à projets pour la chaleur biomasse Appel à projets chaleur CSR (combustible solide de récupération) 	<ul style="list-style-type: none"> Projets d'investissements supérieurs à 3 M€ Aide à l'investissement Exemple : électrification des procédés Versement des paiements se fera sur une période de 15 ans et sera assuré par l'Agence de Services et de Paiement 	<ul style="list-style-type: none"> Clôture mi-octobre 2020, reconduction 2021 et 2022 Clôture mi-novembre 2020, reconduction 2021 et 2022 Lancement septembre 2020, reconduction 2021 et 2022 Lancement octobre 2020
Plan France Relance volet technologies vertes (2 Md€ engagés)	<ul style="list-style-type: none"> Appel à projets « Briques technologiques et démonstrateurs » Appel à projets « Écosystèmes territoriaux hydrogène ». 	<ul style="list-style-type: none"> Financement par Programme d'investissements d'avenir. <ul style="list-style-type: none"> les systèmes de production, de transport et d'usage de l'hydrogène des pilotes et démonstrateurs (supérieur à 20 MW) Aide à l'investissement : projets de production et distribution d'hydrogène renouvelable ou décarboné, usages industriels et en mobilité 	<ul style="list-style-type: none"> Clôture le 31 décembre 2022 Clôture échelonnée : 17/12/2020, 16/03/2021, 14/09/2021